



71
après pour francois lezdet francois
Gauche, fait des jeun Louis Vachet
de Thonon -
en donz de la république francoise, et le
sept procureur royal mis by à Thonon sur
mon étude jandarent moy jorjls Gallet
notaire public à la résidence de cette ville
a comparu en présence des temoins sous
nommés le cedon jean Louis fils de feu jean
vachet tailleur d'habitz né à sion l'ancien
de cette ville ou il est domicilié lequel veut
purement et simplement sous l'intervention
des deus d' de arbitres investis de celle de
combitus papepois de main tenance et gerantie
de fait et de droit aux maris francois à
feu jean liège notif de cette ville et francois
à feu laudé Gentin notifs d'ivois tous deux
d'espand domiciliés au dit lieu de sion veu
acceptants deus une maison de sion entre
deus lieux passagés et placages indépendants
mesmes sous le numero huit cents vingt
sept enqps de ce lieu qui se Compus par le
chemin des heirs gataud de Montauger
le chemin public du lieu, le grangé de jorjls
cheyquis et des heirs l'ancien du vent, le
deus soit galletas des dits gataud du cote
du vent, et la moitié de grangé by après du cote
de l'iz. finalement leus vend le ditte
moitié de grangé par luy acquis de feu
aprèsent jacques de Cognat par contract de